

Pétition : mobilisons-nous contre l'impunité des multinationales !

Quelles sont les pratiques visées par cette mobilisation ?

Aujourd'hui, le système d'arbitrage entre investisseurs et États permet aux entreprises multinationales d'attaquer les gouvernements qui adoptent des politiques publiques nuisibles à leurs profits. Aucun domaine n'est épargné par ces grandes entreprises, qui remettent tour à tour en cause des politiques publiques d'intérêt général relatives à la santé, la fiscalité, l'environnement, le salaire minimum, la lutte contre les dérèglements climatiques...

Philipp Morris qui attaque l'Uruguay et l'Australie à propos de l'introduction du paquet « neutre » de cigarettes, Total qui attaque l'Ouganda sur la réforme de son code fiscal... ce sont plus de 900 cas d'arbitrages qui sont ainsi recensés !

Dans plus de 60% des cas, l'arbitrage se conclut par la condamnation de l'État : en moyenne, les États doivent déboursier 450 millions de dollars à l'issue de ces arbitrages. Par conséquent, les États plient très souvent face aux menaces des investisseurs. Ce fut notamment le cas dans le cadre de la loi Hulot sur les hydrocarbures : après avoir menacé d'aller en arbitrage, l'entreprise canadienne Vermillion a obtenu gain de cause et vu la loi amendée comme elle le souhaitait.

Ce système de justice parallèle remet en cause l'espace démocratique et le bon processus de création des lois. Ces pratiques étant en totale contradiction avec l'urgence écologique et la quête de justice sociale, il est essentiel d'y mettre fin via une réforme du système juridique international.

Quels sont les objectifs de cette pétition ?

Pour avoir un maximum d'impact, nous souhaitons que [la pétition](#) recueille *a minima* 1 million de signatures en Europe.

Cette campagne s'étend sur l'ensemble de l'année, de façon à créer un mouvement de fond, à l'échelle civile et politique. Elle vise tout d'abord à donner plus de visibilité à ces questions cruciales auprès du grand public en Europe.

Cette mobilisation de la société civile devra forcer les responsables politiques européens à prendre leurs responsabilités lors des diverses négociations, projets de lois qui vont ponctuer le calendrier 2019 : les différents temps de négociation associés au traité de l'ONU, et notamment la 5^e session prévue en octobre, les élections européennes, les négociations sur de nouveaux traités de commerce incluant des dispositifs d'arbitrage, la possible mise à l'agenda de la ratification du CETA au parlement français, etc.

Quel est le rapport avec la loi sur le devoir de vigilance ?

A l'heure actuelle, les entreprises multinationales bénéficient également d'une impunité sur les crimes commis à l'étranger, via leurs activités ou celles de leurs sous-traitants : dans la plupart des cas, elles ne sont pas poursuivies. On pense ainsi au cas du [Rana Plaza](#), où les victimes n'ont pas eu accès à des réparations dignes de ce nom, les ouvrières blessées ayant touché, en moyenne, 1 300€ d'indemnité.

Rendre les multinationales juridiquement responsables de l'impact de leurs activités est un combat historique du CCFD - Terre Solidaire. C'est à l'issue d'un marathon législatif que nous avons pu pousser la France à adopter en 2017 une loi sur le devoir de vigilance, qui permet l'accès à la justice pour toutes les victimes.

La présente mobilisation vise à étendre cette loi en Europe et dans le monde, via :

- **l'adoption d'une directive européenne sur le devoir de vigilance, qui s'appliquera à toutes les grandes entreprises européennes,**
- **la ratification par l'Union Européenne du traité de l'ONU, en négociation depuis 2015, sur les multinationales et les droits humains.**